



Procès-verbal du conseil municipal  
De la commune de Monthoiron  
Séance du Jeudi 10 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire en salle du Conseil Municipal de Monthoiron, sous la présidence de Monsieur AZILE Patrice, Maire.

Présents : M AZILE Patrice, Mme GAUFFREAU Corinne, Mme SCHOLTZ Carole, M BOCQUIER Christophe, Mme ROTHE Marie-France, M TRANCHANT Camille, M GOYAUD Romain, M PRINGUET Cyriack

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : M MIREBEAU Thierry pouvoir à M AZILE Patrice

Absents : Mme LE DRÉAU Gwenaëlle, M GONZALES Nicolas, Mme TOULAT Julie, M BOIGNET David

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votes : 9

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2025

La séance s'ouvre, M TRANCHANT Camille, a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 10 juillet 2025**

Le conseil municipal approuve ledit procès-verbal

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	9	9	0	0

**DELIBERATION N°2025-0015 : DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'achat d'un broyeur est éligible à la subvention ACTIV 3 du Département.

Le plan de financement, conforme à la règle de financement des projets communaux dans la limite supérieure de 80% de subventions est donc le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Broyeur	8 200.00€	ACTIV 3	6 560.00€	80%
		Autofinancement	1 640.00€	20%
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>8 200.00€</b>		<b>8 200.00€</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander une subvention de 6 560,00 € auprès du Département afin de financer le matériel détaillé dans la présente délibération.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	9	9	0	0

#### **DELIBERATION N°2025-0016 : TARIF PUBLIC 2026**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs publics pour l'année 2026 doivent être actualisés. Après réunion de la commission finances du lundi 2 juin 2025, l'autorité présente la proposition suivante :

	2023	2024	2025	2026
<b>SERVICE FUNERAIRE</b>				
<b>Concession de terrain (2m<sup>2</sup>)</b>				
15 ans	110,00 €	120,00€	125,00€	125,00€
30 ans	150,00 €	160,00€	165,00€	165,00€
50 ans	180,00 €	200,00€	210,00€	210,00€
<u>provisoire (1 an maxi)</u>	50,00 €			
15 ans		200,00€	210,00€	210,00€
30 ans	350,00 €	350,00€	360,00€	360,00€
50 ans	500,00 €	500,00€	510,00€	510,00€
<b>Dépôt de cendres au jardin du souvenir</b>	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>	<b>20,00€</b>	<b>20,00€</b>
<b>LOCATION SALLE DES FETES</b>				
<b>Tarifs location (Habitants de la commune)</b>				
une journée en semaine	230,00 €	0,00€		
forfait week-end 2 jours	300,00 €	300,00€	320,00€	320,00€
forfait week-end 3 jours	380,00 €	380,00€	400,00€	400,00€
forfait association communale ( <u>une location gratuite par an</u> )	50,00 €	50,00€	50,00€	50,00€
<b>Tarifs locations (employés communaux)</b>				
forfait week-end 2 jours				320,00€
forfait week-end 3 jours				400,00€
<b>Tarifs location (Habitants hors commune)</b>				
forfait week-end 2 jours		350,00€	370,00€	370,00€
forfait week-end 3 jours		430,00€	450,00€	450,00€
<b>Chauffage</b>				
forfait chauffage particulier	50,00 €	Au-delà de 190KW : 0,26€ du KW	Au-delà de 190KW : 0,26€ du KW	Au-delà de 190KW : 0,26€ du KW
forfait chauffage association	gratuit	Au-delà de 190KW : 0,26€ du KW	Au-delà de 190KW : 0,26€ du KW	Au-delà de 190KW : 0,26€ du KW
<b>Caution</b>				
location	300,00 €	300,00€	300,00€	300,00€
ménage	60,00 €	150,00€	150,00€	150,00€
<b>PHOTOCOPIES</b>				
<b>Pour les administrés</b>				
A4 recto (noir et blanc)	0,20 €	0,20€	0,20€	0,20€
A4 recto verso (noir et blanc)		0,40€	0,40€	0,40€
A4 recto (couleur)	0,40 €	0,30€	0,30€	0,30€
A4 recto verso (couleur)		0,40€	0,60€	0,60€
<b>Pour les associations communales (ramettes fournies par les associations)</b>				
A4 (noir et blanc)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
A4 (couleur)	0,10 €	0,10€	0,40€	0,40€

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE la proposition de tarifs publics pour l'année 2026.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	9	9	0	0

## DELIBERATION N°2025-0017 : TARIF PERISCOLAIRE 2025-2026

Afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2025, il convient de mettre à jour les règlements et tarifs des services périscolaires de la commune de Monthoiron.

Suite à la réunion du 18 juin 2025 en présence du Maire de Chenevelles et de son 1er adjoint, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs suivants pour la rentrée 2025-2026 et de la gratuité du bus (école à école : Monthoiron - Chenevelles - Monthoiron)

Cantine :  
Enfant : 3,40€ / repas  
Enfant PAI : 2,00€ / repas  
Personnel communal : 3,40€ / repas  
Enfant non inscrit avant 9h10 : 4,50€ / repas  
Enseignant : 4,65€ / repas  
Elus + autres membres : 10,00€ / repas

Garderie :  
1,45€ / séance du matin  
1,75€ / séance du soir  
5,00€ / séance exceptionnel  
10,00€ / ¼ heure : retard non prévenu par les parents

Transport scolaire : Gratuit

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE les tarifs périscolaires ci-dessus pour l'année 2025-2026.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	9	8	0	1

## AJOURNEE : DELIBERATION N°2025-0018 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET (INFERIEUR OU EGAL A 10%)

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** le tableau des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la demande de Mme ECHEVARD Ophélie par courrier en date du 24 juin 2025 en vue du renouvellement de son contrat à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 et après réorganisation de ses missions, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 de la façon suivante :

Ancienne durée hebdomadaire : 35 heures  
Nouvelle durée hebdomadaire : 31.50 heures

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	...	...	...	...

### DELIBERATION N°2025-0019 : ADHESION A L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales ;

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide :

- D'APPROUVER la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;
- D'APPROUVER ses nouvelles conditions générales ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	9	9	0	0

## QUESTION DIVERSES :

### - Recensement :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026 et qu'il est très important pour la commune, car par sa qualité dépend le calcul de la population de référence pour déterminer la participation de l'état (DGF). Il précise également que nous avons besoin de deux agents recenseurs et si nous connaissons des personnes susceptibles d'assumer cette mission lui en faire part (Profil : disponible – capacité relationnelle – moralité, neutralité et discrétion – stabilité – ténacité et sensibilisation à internet).

### - Organisation école 2025-2026 + Service civique

Le mardi 9 juillet 2025, Monsieur le Maire et son Adjointe ont reçu les deux directrices de l'école de Monthoiron pour faire un point sur la rentrée 2025-2026.

Différents points ont été aborder :

- Accompagnement au cours des sorties de Brigitte TRANCHANT et Stéphanie GUION :

Il a été convenu que lors de sortie, la Directrice nous informe par mail du besoin de ces deux agents. Une réponse par mail lui sera faite. Il en sera de même pour les deux agents.

- Horaires et emplois du temps des agents pour la rentrée scolaire :

Les horaires et emploi du temps des agents (Brigitte TRANCHANT – Martine AZILE et Stéphanie GUION) sont similaires aux années précédentes. Sauf, Martine AZILE qui sera présente avec Stéphanie GUION le matin de 7 h 50 à 8 h 30 et le soir de 17 h à 17 h 30 à la garderie car le transport scolaire se fait d'école à école. Un poste d'Atsem sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2026 et sera assuré par Maëlle WIART via Action emploi à Vouneuil sur Vienne de 9 h 15 à 13 h 45 et de 16 h 30 à 18 h.

Mme BOUNAB nous informe que les années précédentes la direction de chaque école du RPI disposait d'une journée par mois pour effectuer tout le travail incombant à la gestion de l'école. Suite au départ de M MOREAU, directeur de l'école de Chenevelles, et le poste n'étant toujours pas pourvu, Mme BOUNAB assurera la direction des deux écoles du RPI à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Elle bénéficiera d'une journée par semaine de décharge afin d'organiser le fonctionnement des deux écoles et son remplacement au sein de l'école de Monthoiron est prévu.

- Taux encadrement de la garderie du fait de l'augmentation du nombre d'élèves à la garderie à la rentrée prochaine suite au changement des modalités du transport scolaire

Il en ressort qu'actuellement le taux d'encadrement est conforme aux obligations légales. Il n'est pas prévu de recruter une personne supplémentaire sachant que Martine AZILE sera présente avec Stéphanie GUION le matin de 7 h 50 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h. Un point sera fait au prochaine vacance.

- Recrutement d'un service civique

Mme BOUNAB nous informe du recrutement d'un service civique, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme ni d'expérience d'une durée de 6 à 12 mois. L'indemnisation d'environ 620 € est prise en charge par l'État.

Nous lui proposons de mettre une annonce sur INTRAMUROS. La commune n'a pas en charge le recrutement. Elle réceptionne les demandes et les fait suivre à Mme BOUNAB qui prendra contact avec le jeune pour lui expliquer les modalités de fonctionnement. Le recrutement aura lieu début septembre par les services de l'Etat

- Demande de travaux pour l'été de l'école

- Budget fournitures : La 2<sup>ème</sup> Adjointe leur a communiqué le budget alloué

- Fonds de concours

Monsieur le Maire informe les élus que la date limite des dépôts des dossiers pour le fonds de concours est le 30 Août 2025. Suite au report de l'année 2024, le montant est de 22 058,46 € et qu'ils seront affectés sur des travaux de voirie « Croix Birocheau – Terres Blanches » et « Chemin Bois Giraud – Route de Villaray partie haute (attente du devis) »

- Maintien ou non du feu d'artifice ? Du cinéma en plein air ?

Monsieur le Maire informe les élus que compte tenu des conditions météorologiques (fortes chaleur, sécheresse) et pour prévenir tous risques d'incendie un nouvel arrêté vient réglementer l'usage des feux d'artifice et des spectacles pyrotechniques à compter du 9-07-25 jusqu'au 15-09-25. Cet arrêté remplace l'arrêté précédent en tenant compte des évolutions météorologiques (Voir arrêté n° 2025-SDISPC-60). Il explique la procédure à respecter.

Après divers échanges, il en ressort que le feu d'artifice prévu le vendredi 25 juillet sera reporté à une date ultérieure. A l'inverse, le cinéma plein air est maintenu et qu'il faut prévoir la distribution de flyers et communiquer sur INTRAMUROS.

- CTG

La 2<sup>ème</sup> Adjointe rappelle aux élus que lors de la réunion en juin à Availles en Châtellerault les 6 communes se sont mis d'accord pour définir le montant global de l'aide accordée à chaque association en 2025 pour la reconduire sur la période de 2026 à 2029 soit 71 168 €. Pour rappel : Petit Prince 31 380 € - Adèle 24 363 € - MJC 15 425 €

La réunion du 11 juin à Archigny avait pour but de trouver une répartition entre les six communes. Il a été décidé que la répartition de l'enveloppe entre les communes se fera pour la partie fixe : 20 % de l'enveloppe sur la population et pour la part variable 80 % de l'enveloppe sur le nombre d'enfants qui fréquentent chaque association. Cette répartition sera actualisée chaque année en fonction de l'évolution de la population et des fréquentations auprès de chaque association. Pour Monthoiron le montant est de 3 111,46 € pour 2026 supérieur à 2025 car jusqu'à maintenant la commune ne participait pas au financement de la MJC.

- Points sur les maîtres d'œuvre retenus sur les 10

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les trois Adjoints et une

conseillère étaient présents le 24 juin 2025 pour l'ouverture de plis concernant les maîtres d'œuvre pour le projet du bas-bourg en présence de l'AT86.

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint prend la parole et informe que 10 cabinets d'architecte ont répondu à l'offre. Après présentation par l'AT86 des 10 candidats, les membres de la commission ont retenu 3 candidats qui sont :

-ABLÔME

-Céline Favreau

-HORS SERIE Sarl Architecture

Ces 3 candidats vont devoir nous présenter un projet. Une première rencontre est prévue le 16 juillet pour visite du bâtiment puis en septembre (date à venir) ils nous présenteront leur projet. Un seul sera retenu.

- Projet de réhabilitation du bas bourg

Monsieur le Maire informe les membres présents que le mardi 22 juillet à 16 h 30 La 2<sup>ème</sup> Adjointe a rendez-vous avec M MAINARD et Mme BOIREL pour la procédure à suivre pour le plan de financement du bas-bourg.

- PLUi : point sur la réunion de lundi 7 juillet à 18h à Lencloître

Monsieur le Maire informe les membres présents que lui-même, la 2<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup> Adjoint et une conseillère ont assisté dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM à un échange avec des élus de territoires voisins Sud Vienne et Deux Sèvres qui ont déjà mis en place un PLUi.

- Avenir de l'école

Monsieur le Maire nous informe que pour la rentrée 2025-2026, il n'y a pas de fermeture de classe. L'effectif prévu pour 2025-2026 est quasi identique à 2024-2025 (- 1 enfant). A ce stade, nous ne disposons peu d'éléments concernant les prochaines rentrées 2026 ou 2027. Des mesures seront à envisager sachant que la politique actuelle est de regrouper des élèves sur un site unique ou de s'associer à d'autres communes. La question est comment garder nos écoles et le cas échéant que ferions-nous de nos bâtiments.

- Péril :

Monsieur le Maire a expliqué que la commune a pris un arrêté de péril concernant la maison située au 4, rue de la Garenne. Monsieur DOUILLET a envoyé un courrier recommandé pour informer que des pierres tombaient de chez lui et qu'il y avait une menace d'effondrement du bâtiment. Monsieur le Maire précise que la succession a été refusé par les héritiers.

- Bulletin

Une conseillère prend la parole et demande où en est le bulletin municipal. La 2<sup>ème</sup> Adjointe l'informe que le bulletin est en cours de relecture pour une édition et distribution semaine prochaine

- Machine à pain

Monsieur le Maire informe que le distributeur de pain situé sur le belvédère ne sera plus

approvisionné car la société MDH a décidé de mettre fin à son contrat de location. Par mail du 25-06-25, la Société MDH nous confirme que le distributeur de pain sera bien approvisionné jusqu'au 20-09-25 et que l'école de Monthoiron continuera à être livrée comme d'habitude.

Certains élus interviennent et demandent quelles solutions nous pourrions mettre en place pour garder ce service. Il est proposé un dépôt de pain, trouver un autre boulanger (voir les communes aux alentours). A réfléchir.

.....

.....

.....

.....

.....

**La séance est levée à 20 h 15.**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Remarque de l'assemblée prises en compte pour l'approbation du P-V

.....Demande travaux Ecole..... Bloc...jou...W.C...jou...VME...d... Personne.....  
.....Remettez une...fiche...intendant...dans...la...classe...de...directeur.....

.....

Au regard des éventuelles remarques prise en compte et formulées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 est approuvé et arrêté à l'occasion de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2025.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :



